



COMPTE-RENDU
et
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 10 MAI 2023

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 10
Vote par procuration : 1
Nombre de conseillers votants : 11

Le 10 mai deux mille vingt-trois, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune, légalement convoqué le 04 mai 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André GEOURJON, Maire.

Etaients présents : GEOURJON André, GUILLAUMOND Roger, FECHNER Gilles, SABOT Jacky, FARIZON Nicole, FERNANDEZ Jean-Bernard, ESCOFFIER Bertrand, JOLY Marc, BARRALON Jean-Claude, GONNET Michel

Absents excusés : MILHAU Nicolas (pouvoir à J. SABOT)

Absent :

Secrétaire élu pour la session : GUILLAUMOND Roger

Question n°1 : approbation du compte rendu du conseil municipal du 22 mars 2023

Le compte rendu du conseil municipal du 14 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

Les comptes rendus sont disponibles sur le site internet de la communauté de communes des Monts du Pilat <https://www.cc-montsdupilat.fr> rubrique La Versanne

2023-010-02

RECTIFICATION DES TAUX DE FISCALITE 2023

Rapporteur Monsieur le Maire

Nous devons rectifier la délibération du 22 mars 2023 car la préfecture nous a indiqué qu'il n'était pas possible de relever uniquement la taxe d'habitation sur les résidences secondaires sans relever le taux de la foncière bâtie.

Les taux de l'année 2022 étaient les suivants :

Taxe foncière bâtie : 29.11

Taxe foncière sur non bâti : 36.25

Produit reçu en 2022 : 114691€

Cette année nous devons voter le taux pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Il est actuellement de 6.96. Les bases ont augmenté de 7.8269% (TFB), de 6.9823% (TFNB) et de 7.1002% (TH).

Mr le Maire et la commission finances proposent de ne pas augmenter les taux pour l'année 2023

Taxe foncière : 29.11

Taxe foncière sur non bâti : 36.25

Taxe habitation résidence secondaire : 6.96

Produit attendu 2023 : 125042€

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la non-augmentation des taux pour l'année 2023 soit la taxe foncière :29.11, la taxe foncière non bâtie : 36.25 et la taxe habitation résidence secondaire : 6.96

Question n° 3 : Révision allégée du PLU

Rapporteur Monsieur le Maire

Monsieur le Maire explique que nous allons reporter ce point à un conseil ultérieur car nous n'avons pas encore toutes les informations (notamment devis étude environnementale) pour pouvoir délibérer.

2023-011-04

DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERT SALLE POLYVALENTE

Rapporteur Monsieur le Maire

Il est nécessaire de procéder à l'aménagement de la salle polyvalente sous la mairie. Mr le Maire propose d'installer une cloison amovible afin de pouvoir séparer la partie billard du reste de la salle et ainsi chauffer une seule partie de la salle, il est également nécessaire de changer l'ensemble des radiateurs et de modifier le système électrique de la salle.

L'ensemble des devis pour cet aménagement s'élève à 10014€ ttc.

Monsieur le Maire propose de présenter le dossier d'aménagement de la salle polyvalente dans le cadre des subventions fonds vert.

Le conseil municipal après avoir délibéré approuve à l'unanimité la présentation du dossier aménagement de la salle polyvalente dans le cadre des fonds vert pour un montant de 10014€ TTC.

2023-012-05

RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Rapporteur Monsieur le Maire

Le Conseil municipal de la Versanne

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il pourrait être nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir fauchage, entretien des espaces verts, entretien des fossés, fleurissement, etc.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité

DÉCIDE

le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique, si nécessaire, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période pouvant aller jusqu'à 12 mois à compter du 15 mai 2023

Cet agent assurera des fonctions d'adjoint technique à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 20 heures

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

2023-013-06

VENTE DE TERRAIN LES MOUNIERES

Rapporteur Monsieur le Maire

Monsieur Gilles ORIOL demande le raccordement à l'eau potable pour la maison située sur la parcelle A1173-1174. Après étude sur le terrain, la solution la plus adaptée consiste à céder une partie du domaine public pour que le branchement soit réalisé en bas du terrain en bordure de route. L'ensemble des frais de géomètre et de notaire seront à la charge de Mr Gilles Oriol.

Le conseil municipal après avoir délibéré donne un accord de principe pour la vente d'une parcelle de terrain à Mr Gilles ORIOL pour procéder au raccordement eau potable de l'habitation située sur les parcelles A1173 et 1174. Le prix de vente sera de 0.30€ le m2 et l'ensemble des frais de notaire et de géomètre seront à la charge de Mr Gilles ORIOL.

2023-014-07

CHANGEMENT DE PRESTATAIRE INFORMATIQUE

Rapporteur Monsieur le Maire

Nous travaillons actuellement avec la société INFORTECH pour la maintenance informatique du matériel de la mairie. Le coût annuel est de 500€ environ. Cette maintenance ne prévoit pas de système de sauvegarde externe

pour lutter contre les attaques de cybercriminalité qui existent maintenant. De plus la société INFORTECH a fermé son magasin situé à Bourg Argental

Nous avons rencontré la société 2IT Solutions qui nous a fait une proposition comprenant à la fois la maintenance informatique et une solution externe de sauvegarde de nos données.

Le coût annuel pour cette prestation est de 2008€ ht soit 2410 € TTC avec un engagement de 36 mois.

Le conseil municipal après avoir délibéré approuve à l'unanimité le changement de prestataire informatique et la solution présentée par la société 2IT Solutions pour un coût annuel de 2410€ ttc.

2023-015-08

Remplacement lanternes vapeur de mercure 2023 (OP26053)

Rapporteur Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de Remplacement lanternes vapeur de mercure 2023 Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents. Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT Travaux	% - PU	Participation commune
Remplacement lanternes vapeur de mercure 2023	4 183 €	45.0 %	1 882 €
TOTAL	4 183.71 €		1 882.67 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur. -

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- Prend acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Remplacement lanternes vapeur de mercure 2023" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.

- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.

- Prend acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.

- Décide d'amortir comptablement ce fonds de concours en 1 année

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Question n°9 : Rapports des commissions et des EPCI

SIEL : l'éclairage public du bourg est éteint de 22h à 5h.

THD 42 : essayer d'avoir le nombre de prises déjà installées sur la commune pour pouvoir comparer avec le nombre de prises payées.

SICTOM : 2 colonnes de points de collecte vont être installés en juillet : une vers le point propreté actuel à l'entrée du bourg (semi enterrée) et une (aérienne) vers le cimetière. Suite à ces installations, il faudra réfléchir aux futurs implantations des points de collecte.

COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Réhabilitation de la maison du Chatelet : projet en cours pour un coût de 1.2 millions d'euros. Une convention est signée entre la commune de Bourg Argental, la Cté de Cnes des Monts du Pilat et le Parc du Pilat

Eau Assainissement : le dossier transfert de compétence suit son cours, une nouvelle réunion est prévue le 16 mai.

L'association des Maires Ruraux de France a proposé de signer un courrier de soutien au texte adopté au Sénat en première lecture pour qu'il soit présenté au plus vite à l'Assemblée nationale pour une gestion différenciée de la

compétence « eau assainissement ». Le conseil donne son accord pour la signature de ce courrier au nom de la commune de la Versanne.

PARC DU PILAT : révision de la charte en cours. Une version martyre a été transmise. Mr le Maire propose une réunion le mardi 23 mai de 10h à 12h pour étudier ensemble cette maquette et émettre les remarques.

Espace déôme : le déficit initial est finalement descendu à 840€ au lieu de 22000€ annoncé. Les salaires des vacataires ont été réévalués, ouverture d'un point resto du cœur tous les 15 jours, accompagnement scolaire fonctionne très bien, le projet social est en cours d'élaboration. Rencontre le 23 mai en mairie pour parler du marché du 27 mai auquel l'Espace Déôme va participer. L'Espace Déôme souhaite venir tout l'été à la Versanne pour ses activités.

Association Tu Joues : prochaine rencontre le mercredi 17 mai au matin de 10h à 12h à l'espace plein air.

Les déserts médicaux : Participation de la commune à la conférence de Feurs avec le sénateur JC TISSOT. Information sur les déserts médicaux en France et recherche de solutions pour l'avenir.

Bibliothèque : renouvellement de la convention en cours

Question n° 10 : Questions diverses

Sinistre les Mounières : les travaux de réparation sont en cours et devraient se terminer aux environs du 20 mai 2023. Une réglementation de la circulation sera appliquée sur un tronçon de route délimité par des panneaux.

Gites les Préaux : les diverses études nécessaires à l'architecte sont en cours de réalisation. L'APD sera ensuite réalisée, puis le dépôt du permis de construire et la consultation des entreprises. Nous attendons les notifications de subventions qui devraient intervenir courant juin.

VOIRIE 2023 : demande de devis à l'entreprise COURBON pour la réalisation du point à temps. Le chemin rural a un statut qui ne permet pas d'avoir de subvention de la part du département, il faudrait le classer voie communale, le projet sera étudié dans le cadre du projet de révision voirie.

Accès terrain sous le Centre Technique : le département a informé la commune que des arbres morts présentent un danger pour les automobilistes, l'entreprise Bonnefoy a été sollicitée pour les abattre, afin de faciliter ce travail et permettre l'entretien du terrain dans le futur un projet d'accès est envisagé, c'est l'entreprise Courbon qui doit établir un devis.

Bulletin municipal : le nouveau bulletin devrait sortir fin mai 2023.

Fleurissement : la commune est inscrite au concours départemental, c'est Jean-Bernard Fernandez l'interlocuteur local de l'organisateur.

Site internet : Infortech n'ayant pas été en mesure de réaliser ce travail c'est avec le concours de l'Association des Maires Ruraux que la commune va se doter d'un site.

Chemin de Perrine : une proposition de nouvelle rencontre en mairie avec le propriétaire du terrain devrait permettre de prendre une décision pour ce chemin qui manque de largeur et qui a son mur de soutènement effondré sur 2 endroits.

La séance est levée à 23h30

Le Maire, André GEOURJON



Fait à La Versanne, le 11 mai 2023 / Affiché le
Délibérations transmises au contrôle de légalité le
Ont signé au registre tous les membres présents
Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations

APPROBATION DU COMPTE RENDU ET DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2023

CONSEILLERS PRESENTS	SIGNATURES
GOURJON André	
FERNANDEZ Jean-Bernard	
SABOT Jacky	
ESCOFFIER Bertrand	
FARIZON Nicole	
FECHNER Gilles	
GONNET Michel	
GUILLAUMOND Roger	
JOLY Marc	
MILHAU Nicolas	
BARRALON Jean-Claude	